



D.2016.10.19.9.1

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN  
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 19 Octobre 2016

**9 - STRATEGIE FINANCIERE ET PROSPECTIVE****9.1 - Prêt de refinancement d'un montant de 55 millions d'euros et prêt de financement d'un montant de 5 millions d'euros auprès de la Banque Postale**

L'an deux mille seize, le dix-neuf octobre à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

|                                              | PRESENTS | POUVOIR                         | ABSENTS<br>EXCUSES |
|----------------------------------------------|----------|---------------------------------|--------------------|
| <b>TOULOUSE METROPOLE</b>                    |          |                                 |                    |
| ANDRÉ Gérard                                 | X        |                                 |                    |
| AUJOULAT Michel                              | X        |                                 |                    |
| BRIAND Sacha                                 | X        |                                 |                    |
| CARNEIRO Grégoire                            | X        | X (M.Briand à partir de 13h35)  |                    |
| CHOLLET François                             | X        |                                 |                    |
| DEL BORRELLO Marc                            | X        |                                 |                    |
| GRASS Francis                                | X        | X (M. Lattes à partir de 12h07) |                    |
| KELLER Bernard                               |          | X (M. Moudenc)                  |                    |
| LAGLEIZE Jean-Luc                            |          | X (Mme Marti)                   |                    |
| LATTES Jean-Michel                           | X        |                                 |                    |
| MARTI Marthe                                 | X        |                                 |                    |
| MOUDENC Jean-Luc                             | X        |                                 |                    |
| TRAUTMANN Pierre                             | X        |                                 |                    |
| TRAVAL-MICHELET Karine                       | X        |                                 |                    |
| <b>COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL</b> |          |                                 |                    |
| AREVALO Henri                                | X        |                                 |                    |
| LAFON Arnaud                                 | X        |                                 |                    |
| <b>SITPRT</b>                                |          |                                 |                    |
| BACOU Denis                                  | X        |                                 |                    |
| LERY Sébastien                               | X        | X (M. Bacou à partir de 13h42)  |                    |
| <b>MURETAIN AGGLO</b>                        |          |                                 |                    |
| ROUCHON Adeline                              | X        |                                 |                    |
| SUAUD Thierry                                | X        |                                 |                    |

Monsieur le Président expose que le SMTc a contracté deux prêts à taux fixe auprès du Crédit Agricole pour un montant :

- de 50 millions d'euros à 4,6425 % en 2012 ayant un capital restant dû de 36 666 666 millions d'euros au 12 décembre 2016,
- Et de 25 millions d'euros à 3,397 % en 2013 ayant un capital restant dû de 19 166 666 d'euros au 12 décembre 2016.

Aujourd'hui, avec la forte baisse des taux, il est possible de rembourser par anticipation ces deux prêts et de refinancer l'amortissement résiduel par un prêt aux caractéristiques suivantes :

- Mode d'amortissement : constant
- Taux d'intérêt annuel : EURIBOR 12 mois préfixé +0,37 %
- Score Gissler : 1A
- Durée du contrat de prêt : 15 ans

#### **Tranche obligatoire sur index EURIBOR préfixé jusqu'au 01/01/2032**

La tranche est mise en place au plus tard le 16/12/2016, à la demande de l'emprunteur avec versement automatique à cette date.

- Taux d'intérêt annuel : A chaque date d'échéance d'intérêts, le taux d'intérêt appliqué au décompte des intérêts est déterminé de manière préfixée comme suit :  
*INDEX : EURIBOR 12 mois, assorti d'une marge de + 0,37 %.*

- Base de calcul des intérêts : nombre exact de jours écoulés sur la base d'une année de 360 jours.

- Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité annuelle.

- Mode d'amortissement : constant.

- Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité dégressive. Cette indemnité dégressive, à payer par l'emprunteur, est calculée de la manière suivante : taux de l'indemnité dégressive multiplié par la durée résiduelle d'application du taux d'intérêt de la tranche multiplié par le montant du capital remboursé par anticipation.

La durée résiduelle est exprimée en nombre d'année(s) et est arrondie à l'année supérieure en cas d'année incomplète.

Le taux de l'indemnité dégressive applicable à la tranche est de 0,30%.

- Option de passage à taux fixe : oui

Date d'effet du passage à taux fixe : à une date d'échéance d'intérêts.

Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours.

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle.

#### **Commission :**

- Commission d'engagement : 0,08 % du montant du contrat de prêt.

-----

Le Comité Syndical :  
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,  
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

**ARTICLE 1 :** AUTORISE Monsieur le Président à contracter un prêt de refinancement d'un montant de 55 000 000 € auprès de la BANQUE POSTALE aux conditions évoquées ci-dessus.

**ARTICLE 2 :** : AUTORISE Monsieur le Président à contracter un prêt de financement d'un montant de 5 000 000 € pour les investissements de l'année 2016, auprès de la BANQUE POSTALE aux mêmes conditions évoquées ci-dessus.

**ARTICLE 3 :** La Collectivité s'engage, pendant toute la durée du crédit à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement de toutes sommes dues au titre du contrat de prêt.

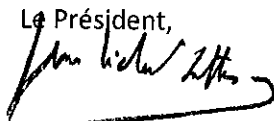
**ARTICLE 4 :** AUTORISE Monsieur le Président à signer les contrats de prêt et tout autre document nécessaire à la conclusion et à l'exécution desdits contrats à intervenir avec la BANQUE POSTALE.

**ARTICLE 5 :** DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Michel LATTES